LA FRANCE EST-ELLE DÉFENDUE ?

PAR LE GÉNÉRAL WEYGAND

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LA COLLECTION À 1 fr 95

FLAMMARION

LA COLLECTION A 1 fr. 95
Collection dirigée par M. Christian Melchior-Bonnet.

Les volumes de cette nouvelle collection traitent et traiteront de tous les grands problèmes qui sollicitent l'attention des esprits les plus avertis d'aujourd'hui.

TOUS les volumes de **la Collection à 1 fr. 95** sont l'œuvre de sommités intellectuelles et morales universellement réputées.

La Collection à 1 fr. 95 publie des textes très abondants en des plaquettes d'un format élégant, pratique et moderne.

En vente :

CARDINAL BAUDRILLART de l'Académie française.	**Soyons prêts !**
HENRY BORDEAUX de l'Académie française.	**Le foyer.**
PIERRE L'ERMITE	**Avons-nous encore besoin de Dieu ?**
ANDRÉ MAUROIS	**La monarchie anglaise : De Victoria à George VI.**
A.-D. SERTILLANGES, O. P. Membre de l'Institut.	**L'Incroyant devant la foi.**
MARCELLE TINAYRE	**Mariage.**
GÉNÉRAL WEYGAND de l'Académie française.	**Comment élever nos fils ?**
	La France est-elle défendue ?

Paraîtra prochainement :

JEAN LE COUR GRANDMAISON Député de Loire-Inférieure.	**Vers la France nouvelle.**

LA FRANCE EST-ELLE DÉFENDUE ?

SÉCURITÉ FRANÇAISE

—

CHAPITRE PREMIER

LES LENDEMAINS D'UNE VICTOIRE

Le 11 novembre 1918, à 11 heures du matin, le train spécial du maréchal Foch, rentrant de Rethondes à Senlis, passait sur le pont qui franchit l'Oise à Compiègne.

Au moment même où il s'y engageait, les cloches annonçant l'arrêt des hostilités se mirent à sonner. Nous apercevions, glissant le long de la rive et montant vers le Nord-Est, le train, qui nous précédait de quelques minutes, emportant les plénipotentiaires allemands vers nos lignes. La pureté du jour, l'éclat du soleil, l'allégresse des carillons nous apparaissaient comme le symbole des jours de bonheur promis à la France en récompense de l'héroïsme de ses enfants. Nous nous regardions avec émotion, sans pouvoir prononcer une parole. Pouvais-je, ce jour-là, me douter que j'aurais, dix-huit ans après, à parler de la sécurité française, dans les conditions et dans les termes où j'ai à le faire aujourd'hui?

Est-ce donc une fatalité implacable de l'histoire que le vainqueur ait rarement assez de persévérance pour garder comme il convient sa victoire, que le bonheur soit plus difficile à porter dignement que l'infortune, et que l'on voie toujours le vaincu trouver dans l'épreuve l'énergie de regagner le terrain perdu?

Dès que l'Armistice fut signé, et la victoire consacrée par une convention dont les clauses permettaient aux gouvernements alliés d'obtenir la paix qu'ils jugeraient la meilleure, le maréchal Foch porta son effort sur l'organisation de la sécurité. Je

le vois encore, à notre quartier général de Luxembourg, méditer de longues heures dans son cabinet, et en sortir avec un mémoire dans lequel il préconisait de ramener la limite du Reich à la frontière du Rhin, et de constituer les pays de la rive gauche en une sorte d'Etat tampon, dont l'existence eût rendu définitive une sécurité, supérieure à celle que nous a procurée pendant dix ans l'occupation militaire de ces territoires, et leur démilitarisation dans les cinq années qui suivirent.

L'accord fut d'abord complet entre M. Clemenceau et le Maréchal sur cette condition première de la sécurité de nos frontières. Par la suite, le président du Conseil reçut de nos Alliés la proposition d'y renoncer au bénéfice d'une alliance nous assurant la garantie des Etats-Unis et celle de l'Angleterre. Il estima devoir abandonner le programme primitif en faveur de cette garantie, dont aujourd'hui, plus que jamais, nous comprenons la valeur, mais qui ne pouvait valoir qu'à la condition d'exister. L'adhésion de l'Angleterre était subordonnée à la ratification américaine; celle-ci ne put être obtenue, et la pierre principale de la voûte protectrice s'effondra.

Il restait cependant deux garanties d'ordre matériel, dont l'importance ne peut être contestée: le désarmement et l'occupation pendant cinq, dix ou quinze ans, des différentes zônes des territoires rhénans, et leur démilitarisation illimitée.

Le désarmement fut surveillé par la Commission interalliée de contrôle, qui accomplit remarquablement une tâche ingrate et difficile. Quand la Commission eut quitté Berlin, les violations des clauses militaires du traité devinrent plus nombreuses et moins dissimulées. Sans se lasser, l'état-major en suivit et en signala les progrès. Ses rapports ne furent pas considérés comme ils auraient dû l'être; les confidences de M. Stresemann nous l'ont fait savoir. Même lorsque les gouvernements des anciens Alliés commencèrent à mesurer le danger, ils ne donnèrent pas à cette constatation sa sanction légitime et ils ne déposèrent jamais sur le bureau de Genève de protestation officielle contre le réarmement de l'Allemagne. Ce réarmement était, en somme, comme un de ces scandales que l'on déplore en en parlant tout bas, tout en le tolérant.

Quant à l'occupation des territoires rhénans par les troupes alliées, elle se termina cinq ans avant la date fixée, au moment où la construction de notre barrière fortifiée, qui réclamait cinq ans de travaux, venait de commencer. Ces territoires restaient du moins libres encore de troupes allemandes.

Et nous voici arrivés au milieu de 1932. C'est le moment où nous nous perdîmes le plus avant dans les nuages. Que, dans notre France généreuse et si vraiment pacifique, des Français de bonne volonté aient recherché et espéré, dans les combinaisons de Genève, une efficace garantie de sécurité, est chose légitime. Mais il est incompréhensible que l'on se soit obstiné — avant que rien de réel ne fût acquis — à diminuer les moyens de la Défense Nationale, effectifs, cadres et crédits. Peut-être voulait-on ainsi convaincre l'Allemagne de notre bonne foi, et lui donner l'exemple du désarmement. Des générosités de cette sorte ne sont pas de mise dans la conduite des Etats, car elles grèvent trop lourdement l'avenir. On s'en aperçoit aujourd'hui.

L'Allemagne accueillit ces concessions comme elle avait reçu la suppression des réparations, l'évacuation des territoires rhénans... Elle se déclara lésée, et se retira bruyamment de la Société des Nations.

Ce fut le début d'une ère nouvelle. Le réarmement au grand jour succédait au réarmement clandestin. Est-il besoin d'en rappeler les retentissantes manifestations? En mars 1935, le rétablissement du service obligatoire et la décision de créer une flotte aérienne; en juin 1935, l'accord naval anglo-germanique; en mars 1936, la réoccupation militaire de la Rhénanie; en août 1936, l'institution du service de deux ans.

L'espoir d'éviter à leurs enfants et à leur descendance leurs propres souffrances avait soutenu la vaillance et l'énergie des Français pendant quatre ans de lutte. Répondant à ce sentiment profond, les négociateurs du traité, s'ils n'avaient pas suivi le maréchal Foch, avaient tenu à accumuler, pour ainsi dire, les clauses destinées à assurer la sécurité française : garantie anglo-américaine, désarmement, occupation des territoires rhénans, démilitarisation de ces territoires. De tout cela il ne reste rien. La Société des Nations s'est avérée impuissante. Mais, du moins, les actes allemands ont ouvert les yeux jusque-là les plus obstinément fermés. La généreuse illusion qui revient périodiquement sur la terre après les grands conflits s'évanouit une fois encore. Comme les contemporains de Louis XI, après la guerre de Cent Ans, et ceux de Sully après les guerres de religion, et ceux de l'abbé de Saint-Pierre après les guerres de Louis XIV, et ceux de la Sainte-Alliance après les guerres de la Révolution et de l'Empire, il nous faut constater une fois de plus que l'homme est toujours un loup pour l'homme.

J'ai lu que, sous le règne de Louis XV, l'ambassadeur du

Grand Frédéric à Paris s'était plaint à son maître d'être traité trop parcimonieusement, et de ne pas pouvoir, en toutes circonstances, mener le train convenable, le petit effectif de son écurie ne lui permettant pas de sortir en carosse aussi souvent qu'il était nécessaire. Frédéric II lui retourna sa lettre en travers de laquelle il avait écrit : « Que monsieur l'ambassadeur de Prusse se souvienne que, même lorsqu'il va à pied dans les rues de Paris, il a toujours derrière lui les 30.000 baïonnettes de S. M. le roi de Prusse. » C'est bien là que nous en sommes revenus. La voix des différentes nations n'est écoutée qu'en proportion de la force qu'elles représentent.

Dans cette Europe armée, troublée, frémissante, où la méthode du fait accompli triomphe, dont les bouleversements d'hier inspirent aux uns d'audacieux espoirs, et aux autres des craintes justifiées, sur quoi repose la sécurité de la France? Sur les amitiés que lui vaudra sa diplomatie et sur le respect qu'imposera sa force, sans perdre de vue l'importance première du facteur moral, seul capable d'inspirer comme il convient ceux à qui revient l'honneur de parler en son nom, ou de porter ses armes. L'exceptionnelle activité diplomatique de l'Europe n'est pas mon sujet. Je parlerai seulement des forces de notre Défense Nationale, sujet déjà si vaste qu'il faudra m'en tenir aux points principaux.

CHAPITRE II

LA DÉFENSE NATIONALE DANS LES PAYS ÉTRANGERS

Mais regardons d'abord au dehors, non pour passer en revue l'effort militaire de l'étranger; mais seulement pour en retenir les faits pouvant avoir une répercussion sur la préparation ou l'emploi de nos propres forces.

En Allemagne. — L'effort militaire et les intentions de l'Allemagne dominent aujourd'hui la question de la paix ou de la guerre, et, par suite, notre sécurité. C'est cet effort dont la menace pèse sur la vie française. Son importance est connue de tous les Français, je n'en rappellerai que les traits saillants.

L'armée allemande comprend aujourd'hui 36 divisions et 3 divisions blindées ou *Panzerdivisions.* Ce n'est sans doute qu'une étape, car les ressources du Reich en hommes et en matériel lui permettent de faire bien davantage. L'armée active a 850.000 hommes sous les armes, dont un tiers de militaires de carrière. Les troupes auxiliaires encasernées et le service du travail portent cet effectif de paix à un total de un million d'hommes.

Quant aux réserves instruites à des degrés divers et constituées par les hommes libérés de l'armée et de la police, par ceux qui ont été instruits comme volontaires à temps ou instruits dans les unités spéciales instituées pour former les classes ayant échappé au service obligatoire, par ceux qui ont reçu une formation spéciale à certains emplois, et enfin par les anciens combattants, encore physiquement aptes, on peut en fixer le chiffre à plus de 4 millions d'hommes.

L'accroissement en nombre a nécessité un effort matériel parallèle, rendu possible par la puissance, la valeur technique et l'organisation de paix, très voisine de celle de guerre, de l'industrie allemande, tandis que la destruction de leur matériel ancien

obligeait les Allemands à se reconstituer de toutes pièces un matériel moderne.

L'industrie a dû travailler à plein rendement. Quelques chiffres empruntés aux statistiques allemandes donnent une idée de l'intensité de cette activité.

La production des métaux a augmenté de 160 %, l'industrie mécanique de 177 % et l'industrie automobile de 277 % pendant le premier trimestre de 1936. L'usine Krupp occupe 80.000 ouvriers. L'Allemagne a importé en 1934, 3.500.000 tonnes de minerai de fer, et en 1936 : 9.600.000 tonnes; en 1934, 108.000 tonnes de bauxite, et en 1936 : 317.000 tonnes; en 1934, 243.000 tonnes de gazoïl, et en 1936 : 408.000 tonnes. Tout en constituant des stocks importants, elle a poussé très fortement la fabrication des produits de remplacement : ainsi sa production en carburants de synthèse atteint 600.000 tonnes par an.

L'armée de l'air allemande, qui pouvait aligner hier 2.000 avions de première ligne, en a aujourd'hui 3.000.

La capacité de production des usines d'aviation allemande est aujourd'hui considérable. On l'estime à plus de 200 cellules et à plus de 600 moteurs par mois. En 1933, les quatre principales maisons de construction de matériel aéronautique comptaient 8.000 ouvriers; en 1936, la seule usine Junkers en occupe 15.000.

Il faut retenir que les escadrilles rapides, c'est-à-dire celles dont la vitesse dépasse 400 kilomètres à l'heure, et peut atteindre jusqu'à 480, augmentent en nombre dans l'aviation de chasse comme dans l'aviation de bombardement. La chasse compte deux escadrilles spécialement aménagées pour le bombardement en piqué, dont l'action sur les troupes est particulièrement efficace.

La capacité totale de l'aviation de bombardement allemande est évaluée à 2.000 tonnes à une distance de 500 kilomètres, rayon d'action qui lui permettrait d'atteindre notre capitale et beaucoup de nos centres vitaux.

La marine allemande peut, grâce à l'accord germano-britannique de 1935, échapper aux limitations navales du traité de Versailles, et atteindre un tonnage égal aux 35 centièmes de celui de la flotte anglaise, soit 450.000 tonnes. Comme elle a porté en trois ans ses mises en chantier annuelles de 50 à 90.000 tonnes, comme ses arsenaux construisent très vite — un sous-marin en huit à dix-huit mois, un croiseur en deux ans et demi, un cuirassé en trois ans et demi — l'Allemagne aura sans doute, dès la fin de 1938 réalisé ce tonnage. Dès lors, elle pourrait trouver intérêt à dénoncer l'accord.

L'Allemagne possèdera donc très prochainement une force navale homogène, capable de maîtriser la Baltique, et de faire puissamment sentir son action sur la mer du Nord, la Manche et l'Atlantique Nord. Elle pourra aussi, grâce à des bâtiments de raids à grand rayon d'action, constituer, même avec un tonnage encore inférieur au nôtre, un grand danger pour les lignes de notre trafic colonial, commercial et militaire.

Quel résumé plus saisissant présenter de l'activité militaire allemande que le chiffre des dépenses consenties de 1933 à 1935 pour l'ensemble de la Défense Nationale : 78 milliards de francs, effort probablement renouvelé en 1936.

Cette force matérielle en extraordinaire développement présente des points faibles : par exemple, dans des ordres d'idées très différents, l'insuffisance numérique des cadres, le peu d'épaisseur des blindages des engins cuirassés. Mais les généraux allemands ont porté l'instruction et la discipline à un haut degré de perfection, favorisées par l'élan qui soulève l'Allemagne, unie dans une mystique de lutte et de sacrifice.

***

En Italie. — L'Italie, dont le chef éminent mène une politique réaliste, a tout d'abord songé à se mettre en garde contre une attaque brusquée de sa frontière. Cette frontière montagneuse, déjà forte par elle-même, est tenue par des unités alpines, renforcées de la proximité des grandes unités rapides dites « celeri », trois divisions motorisées, une brigade mécanisée, et la plupart des régiments de Bersagliers.

La durée du service étant de dix-huit mois, et les recrues étant toutes incorporées au mois de mars, l'armée italienne offre cette particularité de posséder en été des effectifs portés au maximum, à peu près 450.000 hommes, tandis qu'en hiver, ils sont réduits à 300.000 environ. Une armée coloniale régulière est en cours de constitution. Quant aux réserves, elles sont très nombreuses. L'Italie pourrait mobiliser jusqu'à 7 millions d'hommes.

Le matériel est en cours de rajeunissement quant aux armes automatiques, à l'artillerie, aux chars légers et aux engins antichars et anti-aériens.

L'aviation italienne comprend 1.800 à 1.900 avions de première ligne.

Cette aviation, qui a été la première à juger possible l'obtention de la victoire par sa seule action offensive, a accompli des

exploits remarquables témoignant d'autant de hardiesse que d'endurance et d'esprit de discipline.

L'effort de l'Italie pour son aviation est considérable. En plus de 2.500 officiers de l'armée active, elle a maintenu en activité 1.600 officiers de complément. Son industrie aéronautique, arrivée à une production mensuelle de 180 appareils, peut être considérée comme mobilisée en permanence.

La marine italienne avait, de 1932 à 1934, mis en chantier en moyenne 23.000 tonnes par an, les deux tiers de la France. Au cours des années 1934-35-36, sa construction annuelle a atteint 103.000 tonnes, presque équivalente à la nôtre de 117.000 tonnes. L'effort continue. On peut penser qu'au début de 1939, en raison de la cadence très rapide de la construction — la semaine de travail a été portée de quarante à soixante heures dans les industries de la Défense Nationale — la flotte italienne aura atteint l'égalité avec la flotte française.

L'ensemble du pays est animé d'un grand souffle patriotique; l'ardeur, la confiance ont été encore relevées par les succès obtenus en Ethiopie. La valeur morale des forces armées semble considérable.

***

En U. R. S. S. — L'armée soviétique, considérée d'abord comme une avant-garde de la révolution mondiale, mise au service du prolétariat international, est orientée dans un sens plus national depuis que deux menaces extérieures se sont précisées : en Europe, du côté de l'Allemagne; en Extrême-Orient, du côté du Japon.

Cette armée comprend 86 divisions d'infanterie, 21 divisions de cavalerie, 2 corps moto-mécanisés, avec 2.500 chars environ. La moitié de ces forces est orientée vers la frontière européenne, un quart stationne en Extrême-Orient ou sur la frontière mongole, le dernier quart forme réserve sur la Volga et la région de l'Oural.

Les effectifs de paix atteignent 1.300.000 hommes, faisant deux à quatre ans de service, recrutés parmi les membres du parti ou dans les jeunesses communistes pour la majeure partie, et, pour le complément, parmi les éléments paysans considérés comme sûrs. Les cadres appartiennent dans la proportion de 90 % au parti communiste. Leur valeur professionnelle est faible.

Le matériel moderne est de bonne qualité, et paraît être en quantité suffisante. La puissance de feu d'une division soviétique est sensiblement analogue à celle d'une division française. Les dotations en engins cuirassés sont élevées, mais les chars sont peu blindés. Le développement de l'industrie permettrait sans doute de satisfaire en cas de conflit aux besoins en matériel de guerre.

Le moral de l'armée, corps privilégié, objet de tous les soins, est bon, et l'idéal patriotique, alimenté par l'ignorance de l'étranger et la xénophobie, est poussé parfois jusqu'au fanatisme. Mais, en temps de guerre, la valeur de l'armée soviétique diminuerait sans doute rapidement, parce qu'il lui faudrait faire appel à la masse paysanne, du point de vue politique fort incertaine.

L'aviation russe, très nombreuse, possède un nombre d'escadrilles impossible à déterminer exactement, tout en ce qui concerne la Défense Nationale, et en particulier son budget, dont le chiffre paraît avoir triplé de 1934 à 1936, étant, en U.R.S.S., tenu strictement secret. Tous les chiffres donnés sont, par suite, contestables; ils varient de 350 à 488 escadrilles. On peut estimer qu'au cours de 1937, le nombre des avions de première ligne aura été porté, pour la Russie d'Europe, à un chiffre d'environ 3.000, comprenant des avions rapides de chasse et de bombardement légers, dépassant les 400 kilomètres à l'heure.

En résumé, l'armée soviétique représente incontestablement une force, mais sa puissance ne correspond pas à sa masse numérique, et sa qualité, en dehors du territoire russe, est une énigme. Quant à l'aviation, d'après l'estimation même du rapporteur du budget de l'Air à la Chambre, qui a récemment voyagé en Russie, il est difficile de donner une appréciation exacte de la valeur militaire de ses escadrilles, que seule l'expérience de la guerre serait capable de faire apparaître.

***

En Grande-Bretagne. — Après de longues années de sommeil dans une politique de désarmement unilatéral et de confiance dans la sécurité collective, l'Angleterre a été brutalement réveillée par le conflit italo-éthiopien, par le réarmement du Reich et la réoccupation militaire de la zone rhénane.

La comparaison des crédits donne une idée de l'effort qu'elle a consenti : en 1935, les crédits s'élevaient respectivement, pour la Guerre, la Marine et l'Air, à 45, 64 et 27 millions de livres; ils ont atteint en 1936 : 56, 81 et 50 millions. Comme on le voit, l'augmentation a porté essentiellement sur la marine et l'aviation,

l'armée ne bénéficiant que de 20 % de cet accroissement de dépenses.

Le programme des constructions navales, porté à 200.000 tonnes, a été quadruplé. Leur rythme a été accéléré : la construction d'un torpilleur doit être achevée en moins de dix-huit mois, et celle d'un grand croiseur en moins de deux ans et demi. 15.000 hommes de supplément ont été enrôlés pour la marine.

L'aviation britannique possède, depuis avril 1937, une flotte moderne de 1.500 appareils de première ligne, dont les derniers modèles de bombardement et de chasse atteignent des vitesses de 400 et de 480 kilomètres à l'heure, que l'on peut considérer comme optima dans l'état actuel de l'aviation.

Quant à l'armée, elle doit répondre à trois objets : fournir et relever les garnisons des possessions d'outre-mer; défendre la métropole; éventuellement constituer un corps expéditionnaire. Est-elle en état de mettre immédiatement sur pied le corps expéditionnaire qui lui permettrait d'intervenir, comme en 1914, sur le continent? On sait seulement que le recrutement de l'armée de terre pose une question grave. Quoique faibles, les effectifs prévus par la loi sont loin d'être atteints. La campagne entreprise par le ministre de la Guerre en faveur des engagements n'a pas encore donné de résultats appréciables, tandis que les enrôlements pour l'aviation et la marine sont toujours recherchés.

⁂

Et ailleurs. — Un effort militaire très sérieux est accompli par les nations de la Petite Entente et la Pologne. Son importance est capitale pour le jeu diplomatique de l'Europe.

Plus près de nous, il me semble nécessaire de ne pas passer sous silence les tendances de nos voisines immédiates. La neutralité de la Belgique a replacé notre frontière dans les mêmes conditions d'encadrement au Nord et au Sud qu'avant 1914. Il y a quelques mois, à Paris, M. Devèze, l'ancien ministre de la Défense nationale, à qui la Belgique doit une bonne part de son organisation défensive affirmait la pérennité des sentiments de son pays envers le nôtre. Il le montrait plus décidé que jamais aux sacrifices que réclame la défense de son sol. Ces déclarations récemment confirmées ont eu chez nous un heureux retentissement.

Quant à la Suisse, elle connaît, pour s'en être déjà émue au cours de la Grande Guerre, ce qu'elle a à redouter d'une viola-

tion de son territoire. Elle fait en ce moment un gros effort en vue de parer à ce danger : la durée du service militaire des recrues a été quadruplée; un crédit spécial de 235 millions de francs suisses, 1.200 millions, a été fourni par un emprunt, qui a produit 500 millions de plus qu'il n'était demandé.

Des mesures sont en cours pour faire face à une attaque brusquée : construction de fortifications et préparation de destructions; création de troupes permanentes de couverture; modernisation et augmentation du matériel; rajeunissement de l'organisation militaire, en allégeant les six divisions actuelles, trop lourdes, et en les remplaçant par neuf divisions de type moderne, et trois brigades de montagne.

Le patriotisme agissant de la Suisse n'a pas à être vanté, les officiers français qui ont eu l'occasion de travailler avec l'état-major suisse, savent à quoi s'en tenir sur sa solidité et sa fidélité aux engagements pris.

CHAPITRE III

ÉTAT MILITAIRE DE LA FRANCE. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Et nos propres forces? Nous entrons dans cette question par une porte lumineuse et largement ouverte, puisque la nécessité de leur accroissement est maintenant reconnue de tous, et que des crédits considérables, s'étendant à plusieurs exercices, ont été votés par les partis jusque-là les plus réfractaires aux dépenses militaires. Tout le monde est d'accord pour penser que seule une France forte est en état d'éviter la guerre. Saluons dans cette unanimité le commencement d'une union plus complète, grâce à laquelle la solution des problèmes extérieurs serait singulièrement simplifiée.

Il faut aborder le sujet de haut afin de le voir dans son ensemble. C'est une vérité souvent formulée qu'un pays doit avoir l'armée — j'entends l'ensemble de ses forces armées — de sa politique, c'est-à-dire que sa politique ne doit jamais se trouver en défaut par suite d'une insuffisance de son état militaire, et que le développement exagéré de ses forces ne doit pas risquer de l'entraîner dans une aventure.

Je n'ai ni qualité, ni compétence pour définir la politique française, mais, comme à tout Français, il m'est permis d'essayer d'en préciser le caractère. Il me semble qu'elle doit être sage, mais qu'elle ne peut pas plus se passer de dignité que de grandeur, car la France cesserait d'être elle-même.

Qu'entendre par là? Des conquêtes? personne n'y songe; mais seulement qu'il n'est pas permis à la politique de notre pays de se limiter à de courtes vues. Elle doit — c'est son premier et impérieux devoir — parer aux dangers immédiats menaçant le territoire de la métropole et ses possessions extérieures.

Mais c'est insuffisant; elle doit aussi, sous peine de déchéance

dans un délai plus ou moins étendu, être en mesure de tenir sa place dans les grandes négociations européennes et mondiales, et de refréner, d'accord avec les nations soucieuses de préserver leur indépendance politique et économique, toute tentative d'hégémonie qui les mettrait en péril.

Par suite les forces destinées à assurer notre sécurité doivent être conçues avec la notion exacte de l'action qu'elles auraient à exercer dans un conflit éventuel; c'est-à-dire en premier lieu, assurer l'inviolabilité du sol national, en second lieu concourir à l'action de nos alliés, et mener la lutte jusqu'à la victoire finale.

Bien que de nature défensive, le premier de ces résultats ne saurait être uniquement acquis par des actions défensives. Quant aux autres, l'offensive seule est capable de les conquérir. Il faut donc, au seuil de cet exposé, bannir l'idée d'un état militaire défensif, terme auquel je ne vois d'équivalent que celui d'impuissance, conception qui peut séduire parce qu'elle favorise un moindre effort, mais qui postule la défaite et l'éloignement des amis. Peut-être, à certains, la formule d'une armée défensive apparaît-elle comme plus spécifiquement démocratique? Que ceux-là se souviennent de Carnot écrivant à ses généraux : « Soyez attaquants, sans cesse attaquant. La défensive nous déshonore et nous tue. »

Du point de vue militaire, cette formule est absurde et dangereuse. Absurde, parce qu'une armée est faite pour se battre et que la lutte réclame, selon les circonstances, l'emploi de l'offensive ou de la défensive. Dangereuse, parce qu'elle risque de conduire une armée à la défensive passive, c'est-à-dire à la défaite certaine, et à la rendre incapable d'offensive, c'est-à-dire de vaincre.

Politiquement, elle n'est pas moins néfaste, parce qu'elle conduit au moindre effort et exalte la faiblesse; parce qu'aucune formule ne pourrait être mieux choisie pour inquiéter et détacher des amis et pour décider un adversaire encore hésitant. Il est tout autre chose de dire, et cela est profondément vrai, que la France est pacifique et ne fera la guerre que si elle y est contrainte. Mais il lui faut une armée animée d'esprit guerrier sans lequel il n'est pas d'armée.

La valeur des forces militaires réside dans leur puissance combattive. Celle-ci est la résultante de leur nombre, de leur matériel, de leur organisation, de leur instruction, de l'esprit qui les anime; facteurs combinés de façon à leur permettre de répon-

dre victorieusement aux éventualités les plus menaçantes de conflit auxquelles le pays est exposé.

Le danger le plus immédiat et le plus considérable qui menace la France résulte du développement sans précédent que nos voisins de l'Est ont donné à leurs forces militaires, et du fait que notre pays est toujours considéré comme l'ennemi à abattre avant de satisfaire d'autres visées.

D'un gouvernement dont le pouvoir dictatorial est sans limite, d'une armée et d'une aviation portées à un très haut degré de puissance, de la coutume prise de mettre l'étranger en présence du fait accompli, la France doit avant tout attendre une attaque brusquée, déclenchée à l'heure choisie par l'adversaire sans préparatifs visibles et sans aucune mesure préalable révélatrice. Lancée à la fois sur terre, sur mer et dans les airs, cette offensive attaquera ou débordera sa barrière fortifiée, s'efforcera d'écraser ses avions sur leurs terrains, de couler ses vaisseaux dans leurs ports, de paralyser la mobilisation et la concentration, d'anéantir les usines, d'incendier les villes, d'abattre son moral, de couper ses lignes de communications maritimes.

Tout, dans l'organisation des forces allemandes, tend à leur permettre de réaliser cette surprise : la disparition du glacis rhénan, les forts effectifs de paix, les unités rapides et blindées, le développement des voies d'invasion, ferrées et routières, le nombre des avions de première ligne, la force déjà atteinte par l'armée navale, ainsi que l'habitude prise de vivre dans une économie de guerre et le rythme donné aux fabrications de matériel.

Mais, quels que puissent être les succès obtenus par une attaque brusquée de cette nature, ce n'est pas d'eux que l'Allemagne peut espérer le résultat définitif de la guerre. Ce n'est pas seulement pour cet acte initial que la nation tout entière est portée et maintenue à un tel état de tension et de compression.

A l'attaque brusquée succédera, certainement et sans désemparer, la guerre de masses, pour en exploiter les résultats, et qui seule peut prétendre à les rendre décisifs. La rapidité de mobilisation d'une nation vivant surchauffée, comme dans un permanent « état de danger de guerre » (*Kriegsgefahrzustand*) justifie cette hypothèse.

Il faut donc s'attendre à une guerre de qualité pour commencer, très vite exploitée par une guerre de quantité. Aussi lorsqu'il s'agit d'organiser nos forces pour faire victorieusement face à ces éventualités, ne peut-il être question d'opposer la qualité à la quantité, ce qui est un simple jeu de mots, il faut au contraire disposer en tout temps de la qualité en quantité suffisante, et, très vite après, de la quantité pourvue de qualité.

Dans ce drame, nos armées de terre, de mer et de l'air ont chacune leur rôle à jouer. Comment le comprennent-elles? Sont-elles en état d'y satisfaire?

CHAPITRE IV

LA MARINE

Il est juste de commencer cet examen par la marine parce que la France ne peut vivre et combattre sans la libre disposition de la mer. Privée des matières premières qu'elle ne produit pas en quantité suffisante pour l'alimentation du pays et le fonctionnement de ses usines, il lui serait absolument impossible de soutenir une guerre de quelque durée; et c'est de millions de tonnes qu'il s'agit chaque mois : pétrole, cuivre, coton, pâte de bois, laine, blé, riz, café et viandes, pour ne parler que des denrées principales.

C'est par mer également qu'arriveront les travailleurs coloniaux destinés à compléter la main-d'œuvre.

Enfin, et surtout, c'est par voie maritime que s'opéreront les transports de troupes en provenance de l'Afrique du Nord et de toutes nos colonies.

Assurer la sécurité de ces liaisons et la continuité du ravitaillement, protéger notre immense empire colonial, telle est la tâche primordiale et la raison d'être de notre marine. Notre flotte doit réussir à tenir les mers ouvertes à nos communications vitales, et s'efforcer de priver nos adversaires des facilités correspondantes.

Si la marine manquait à cette tâche, nous serions vite contraints de mettre bas les armes, les stocks du temps de paix ne pouvant être calculés que pour faire face aux premiers besoins et assurer dans de bonnes conditions l'adaptation de notre économie au rythme intensif du temps de guerre.

Au cours du dernier conflit, les armées et le pays n'ont jamais manqué du nécessaire, parce que les besoins essentiels ont pu être satisfaits grâce à l'action continue des flottes alliées. Nous n'avons pas le droit de croire que, dans un prochain conflit, nous pourrions nous reposer de suite sur les mêmes alliances qu'il y a vingt ans. Il est sage de compter avant tout sur nous-mêmes,

et c'est d'ailleurs un bon calcul car, au moment du danger, notre détermination et notre force nous ramèneront les hésitants.

Notre marine doit être assez puissante pour assurer à elle seule la maîtrise de la mer, en face de chacun de nos adversaires les plus probables. C'est là sa mission fondamentale, et la justification des sacrifices que le pays fait en sa faveur.

La situation géographique de la France, à la fois riveraine de la Méditerranée, de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, celle de son empire colonial avec ses rades bien distribuées sur les grandes routes du monde, procurent à l'action de sa marine des avantages exceptionnels. Casablanca, Dakar, les Antilles françaises dans l'océan Atlantique, Djibouti et Diégo-Suarez dans l'océan Indien, Saïgon et Papeete dans le Pacifique, sont les anneaux d'une chaîne qui relie la France aux centres de production des matières premières qui lui manquent.

En dehors des installations indispensables, dépôts de combustibles, ateliers de réparations, bases de radoub, ces ports, objectifs tentants pour l'ennemi, doivent être pourvus des moyens de résister à des coups de main des flottes adverses. Ce n'est que solidement appuyée sur un réseau de bases métropolitaines et coloniales que la marine pourra résoudre le problème qui lui est posé.

La préoccupation essentielle de la marine est donc d'assurer le passage régulier vers nos ports de millions de tonnes au long de milliers de milles.

Par suite, même en face d'adversaires relativement faibles, nos forces navales ne peuvent descendre au-dessous d'un certain minimum qui dépend avant tout de la longueur des routes maritimes et de la densité du trafic; et, d'un autre côté, nos moyens de protection doivent répondre à la puissance des escadres adverses.

On est ainsi amené à envisager dans la constitution des forces navales deux éléments distincts. Un élément constant qui dépend bien plus de la nature de nos communications maritimes que de la force de nos adversaires; il est constitué par les bâtiments légers, les sous-marins et les avions, indispensables à la protection directe du trafic. Un autre élément, uniquement fonction, au contraire, de la puissance navale de nos rivaux : c'est le corps de bataille, couverture indirecte de nos routes maritimes.

Quelle que soit l'hypothèse de conflit envisagée nous ne saurions nous contenter de l'égalité des forces avec des adversaires qui n'ont pas les mêmes servitudes que nous, et dont le trafic

peut être assuré en partie par l'intermédiaire de pays neutres voisins. A tout prix, une certaine supériorité devra être maintenue sur le plus puissant des adversaires possibles, car, contrairement à ce qui se passe sur un front terrestre, la défense sur mer qui doit constamment surveiller de grandes lignes de communications, exige des forces plus grandes que l'attaque, qui peut choisir son heure et son objectif.

Disposons-nous aujourd'hui de cette supériorité nécessaire?

La France, deuxième puissance coloniale du monde, reléguée à Washington au quatrième rang des puissances navales, a accompli, grâce à un effort soutenu depuis 1922, une véritable renaissance navale. Elle a pu reconstruire presque entièrement une marine que la guerre avait laissée dangereusement réduite.

Par rapport à l'Italie, notre supériorité porte encore sur presque toutes les catégories de bâtiments, sauf pour les croiseurs, lacune importante en raison du rôle de premier plan de ces unités dans la protection des convois. Mais la marine italienne, stimulée depuis dix-huit mois par l'affaire d'Ethiopie et la tension navale qui en a été la conséquence, a porté le chiffre de ses constructions à un chiffre égal au nôtre; et la récente mise en chantier de plusieurs dizaines de petits vaisseaux pourrait lui assurer une supériorité sur les programmes correspondants de chez nous.

Vis-à-vis de l'Allemagne, notre avantage paraît encore substantiel, mais des ombres apparaissent au tableau. Libérée des entraves de Versailles, la marine allemande marche à pas de géant, et peut, nous l'avons dit, rapidement atteindre le plafond de 450.000 tonnes fixé par l'accord avec l'Angleterre.

L'exécution des constructions neuves en Allemagne et en Italie est d'ailleurs nettement avantagée par la forme dictatoriale de leurs gouvernements et l'effort exigé des usines. La situation est tout à fait différente chez nous, où le rythme des constructions s'est fâcheusement ralenti depuis six mois. Nos ouvriers ne font plus que quarante heures de travail, et les chantiers navals privés ont souffert de troubles dont ils paraissent à peine sortis. Il faut observer enfin — et je cite le rapport concernant le budget de la marine présenté à la Chambre des députés — que « le pourcentage moyen d'environ 30 % d'augmentation des crédits se rapproche assez du pourcentage d'augmentation dans l'ensemble des prix, dus à l'application des lois sociales de 1936, pour que l'on puisse percevoir à première vue que les crédits demandés pour 1937 auront, quant à l'accroissement de notre

potentiel naval, un effet utile à peine égal, sinon inférieur, à celui des crédits ouverts à la marine en 1936 ». Il est donc nécessaire d'opérer d'énergiques redressements.

Mais, d'un point de vue plus général, ce rapport va jusqu'à dire : « La marine ignore en fait les violations du traité de Versailles, la caducité des traités navals et le rythme accéléré adopté par toutes les puissances. Elle hésite à la croisée des chemins, au moment même où toutes les puissances navales s'affranchissent de toute considération budgétaire pour jouer carrément leur avenir sur des plans de reconstruction nationale où leur marine figure en premier lieu. »

Nous pouvons être fiers de notre marine, de ses unités modernes, de ses officiers qui font honneur à la France dans tous les points du monde où ils conduisent son pavillon. Mais, coûte que coûte, il nous faut adapter notre effort naval à celui de nos rivaux si nous voulons pouvoir utiliser à plein les qualités éminentes de ces officiers et de leurs équipages, et profiter d'une certaine supériorité laborieusement acquise depuis la guerre. Il nous faut répondre quille pour quille et tonne pour tonne aux unités neuves des programmes qui peuvent être considérés comme menacant la sécurité de notre pays.

CHAPITRE V

L'ARMÉE DE TERRE

Les possibilités de l'armée allemande, attaque brusquée exploitée par une guerre de masses, déterminent les missions que l'armée française doit être en état de remplir : garantir d'entrée de jeu l'intégrité du territoire et mobiliser et concentrer la totalité des ressources militaires.

L'Allemagne peut limiter l'attaque initiale à notre territoire afin de maintenir dans la neutralité nos voisins, et ceux que la violation de leur sol en feraient sortir. Elle peut aussi bien, par respect pour notre barrière fortifiée, et confiante dans l'impunité que lui assurerait un succès foudroyant, déborder nos frontières par le Nord ou par le Sud. Il faut à tout prix tenir devant cette attaque brusquée, et la briser sous peine de voir le territoire envahi et la mobilisation et la concentration de nos forces compromises. C'est le rôle de la couverture.

D'autre part, l'intervention des masses ennemies, qu'il faut prévoir très rapide, exige que la mobilisation générale procure, sans aucun retard, au commandement, un premier appoint par l'entrée en ligne des divisions actives de l'intérieur, mises sur le pied de guerre, et ensuite une masse de manœuvre constituée par les divisions de formation.

Couverture et mobilisation demeurent donc les deux grandes exigences auxquelles doit également satisfaire notre organisation militaire. Elle y satisfait, et c'est en cela que les principes qui y ont présidé demeurent justes. Il eût été dangereux d'assurer la couverture au détriment de la mobilisation, et, inversement, de négliger la couverture au profit de la mobilisation. Il faut l'une et l'autre.

Cette double nécessité exclut deux conceptions également nées du désir de renforcer la couverture en face du danger de l'attaque brusquée : la première consiste à renforcer les unités stationnées sur la frontière, ou à sa portée, au détriment des

autres. Diminuer le nombre des unités de l'intérieur ou en réduire exagérément les effectifs, c'est, on le verra, compromettre la mobilisation de la masse en rabaissant sa qualité et en lui imposant des délais incompatibles avec l'idée qu'il faut se faire de l'ouverture d'un conflit moderne.

D'un autre point de vue, dépeupler l'intérieur de troupes, c'est y favoriser l'indifférence de la population envers l'armée et la désaffection de la carrière des armes, justement à une époque où les vocations militaires sont indispensables à un recrutement accéléré de militaires de carrière.

L'autre conception préconise une armée d'élite ou de choc, composée de soldats de métier, richement dotée de matériel moderne. En arrière, les hommes du contingent constitueraient une armée de second choix et moins pourvue de toutes manières, car il ne pourrait en être autrement. Cette dernière aurait vite fait dé décliner moralement et intellectuellement à l'état de milice. Il faut, au contraire, que les divisions stationnées dans le fond de nos provinces les plus éloignées du Rhin rivalisent d'entrain et de valeur avec celles de la frontière. C'est ce qui existe aujourd'hui et ce fut une grande satisfaction de constater, il y a quelques mois, la forte impression produite par l'arrivée dans une de nos grandes places de l'Est d'un régiment débarqué d'une lointaine garnison du Midi.

Non, à aucun prix deux armées, quand même la chose serait matériellement réalisable. L'armée française doit être une, comme la France elle-même.

Comment alors en comprendre l'organisation?

Disons d'abord que si notre état militaire vit encore sous le régime de lois déjà anciennes, — qui répondaient à une situation caractérisée par la soumission au moins apparente de l'Allemagne aux clauses militaires du Traité de Versailles et par l'occupation de la rive gauche du Rhin, — l'état de nos forces a été considérablement amélioré depuis que la situation s'est modifiée à notre désavantage.

Notre frontière est en effet renforcée d'une barrière fortifiée, œuvre collective des gouvernements et des soldats grands et petits auxquels je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage. Malgré son ampleur dans toutes les dimensions, ses difficultés dans tous les domaines, elle a été conduite avec une sûreté, une prévision, une ténacité telles que tout a été terminé au jour dit. Aidés par une pléiade remarquable de jeunes offi-

ciers du génie, deux hommes ont mené à bien, sans faire parler d'eux, sans à-coup, sans fausse manœuvre, une série de plusieurs milliards de travaux qui ont posé les problèmes les plus variés de tactique, de balistique, de matériels nouveaux, de voies d'accès, de main-d'œuvre, de marchés... le général Belhague, inspecteur général du génie, et le général Lefort, directeur du génie.

La défense de cette fortification a été confiée à de nouvelles troupes dites « de forteresse », spécialement créées pour cet objet, afin d'éviter d'immobiliser dans le béton de belles unités de campagne. Cette jeune troupe, dont Paris a applaudi des détachements à la dernière revue des Champs-Elysées, a déjà ses traditions comme son uniforme; son service, qui la fait vivre hors des centres importants, est rude, mais elle est fière de la mission de confiance qu'elle a reçue. Sa création a considérablement accru la valeur de notre système défensif, par sa spécialisation même et en libérant des divisions qui doivent demeurer essentiellement manœuvrières.

La mise en œuvre de la fortification n'a donc diminué en rien le nombre de nos unités de campagne; elle en a tout au contraire augmenté, par la valeur des « points d'amarre » qu'elle leur assure, les capacités de manœuvre.

Enfin des sacrifices importants ont été consentis pour augmenter le nombre des militaires de carrière.

Au point où nous en sommes, les forces chargées d'assurer la couverture en première ligne comprennent les troupes de forteresse, les grandes unités de campagne stationnées dans les régions frontières, et celles qui constituent la réserve mobile de la couverture, c'est-à-dire les divisions motorisées [1], les divisions mécaniques et les divisions de cavalerie dont une partie est motorisée.

Pour être en état de parer à une attaque brusquée, il est indispensable que toutes ces forces soient utilisables en tout temps, sur une simple alerte. Il n'est pas besoin pour cela d'avoir deux armées; avant 1914, nos unités de couverture étaient mobilisées en trois heures et le reste de l'armée en plusieurs jours. Ce sont des dispositions analogues qu'il faut mettre aujourd'hui en application, mais renforcées au centuple, parce qu'il s'agit de

1. « Motorisé » s'entend des unités spécialement organisées en vue de leur transport automobile, et qui, une fois à pied d'œuvre, combattent comme les autres.

« Mécanique » s'applique aux unités dotées d'engins automobiles armés et cuirassés, auto-mitrailleuses, chars, avec lequels elles vont au combat.

faire face à une surprise intégrale et parce que ces dispositions sont à appliquer à des troupes de nature différente, et, pour un certain nombre d'entre elles, spécialisées.

Pour satisfaire à ces conditions les troupes de forteresse doivent être complétées de telle sorte qu'elles puissent, à elles seules, monter la garde sur toute la ligne fortifiée, en assurer l'entretien, et l'occuper en forces au premier avis. Dans les heures qui suivront, « les réservistes frontaliers », rompus à leur mission dans de courtes et fréquentes séances d'instruction, monteront des villages voisins et porteront à leur complet des effectifs déjà très rapprochés de leur chiffre de guerre.

De même les divisions des régions frontières, dont le rôle initial sera celui de réserves de secteurs fortifiés, doivent pouvoir se mettre en route dans les moindres délais avec des effectifs de combat suffisants, et déjà pourvus en outre des équipages hippiques ou automobiles indispensables à leur mobilité.

Quant à la réserve mécanisée, motorisée et montée de cette couverture, l'importance capitale de son rôle n'est pas à démontrer. Elle est mise en lumière par les possibilités de l'armée allemande. L'expérience de la dernière guerre, ou seulement le sentiment de notre faiblesse, peuvent engager l'Allemagne à limiter son offensive initiale à notre territoire, afin que ni nos voisins, ni ceux qu'entraînerait la violation de leur sol n'aient de raison de sortir de la neutralité. Dans ce cas, son attaque appliquerait à une zône bien choisie de nos régions fortifiées toute la puissance de ses moyens, troupes cuirassées, masses d'artillerie, gaz de combat, que viendraient aider, dans le dos des défenseurs, non seulement les bombardements massifs de l'aviation, mais la mise à terre de détachements chargés de paralyser les centres vitaux de notre résistance. Dans cette hypothèse, notre réserve mobile de couverture aurait à utiliser toute la vitesse de ses engins cuirassés pour les faire agir aux points menacés en combinaison avec la fortification bétonnée, en boucher les fissures, en réparer les brèches, et ses unités les plus légères pour réduire à néant les effets des attaques à revers.

Le respect de nos fortifications et l'orgueilleuse assurance que le succès justifie tout, peuvent au contraire décider l'adversaire à déborder notre barrière, en la manœuvrant par le nord ou par le sud. Dans ce cas, l'action de cette réserve puissante et rapide s'impose pour appuyer, et fixer aussi en avant que possible, la résistance de ceux avec qui la violation de leur territoire aura scellé notre alliance.

Rien de tout cela n'est à créer, car tout existe. Le commandement, comme c'était son devoir, n'a pas attendu les jours actuels pour commencer à y réfléchir. Depuis longtemps des plans ont été établis; depuis des années l'état-major, dans un travail silencieux, opiniâtre et souvent ingrat, a employé tout ce qu'il possédait d'ingéniosité et de ressources à les réaliser.

Mais si tout existe, tout est à compléter pour amener au point d'organisation, de dotation et de préparation imposé par la situation politique, ces unités du premier rang de la bataille. Il serait aussi inexact de penser que notre armée est demeurée immuable dans le cadre général de la loi de 1928 que de la croire au point où les circonstances exigent qu'elle soit portée. Il ne suffit pas aux problèmes militaires d'être résolus intellectuellement, parce que la guerre, « art simple et tout d'exécution », réclame que les idées aient passé dans les faits.

En résumé, les unités de couverture doivent être en tout temps et immédiatement utilisables, et renforçables à leur complet dans un délai minimum. Il faut, d'autre part, que la mobilisation générale procure au commandement la disposition très rapide d'unités actives, vraiment dignes de ce nom, première masse de manœuvre, et la mise sur pied d'unités de formation utilisables sans retard.

Contrairement à la marine et à l'aviation « armées de matériel » dont les troupes ne sont que les équipages des vaisseaux et des avions, l'armée de terre est formée de troupes dotées de matériel. C'est pourquoi les effectifs et le matériel entrent dans sa constitution comme deux éléments également importants de sa puissance. Avant d'examiner la part à leur donner, une remarque préalable s'impose : lorsqu'il est question d'effectifs et de matériel, il est raisonnable de ne pas les opposer l'un à l'autre, comme on le fait trop souvent. Avec du matériel on ne résout pas la question des effectifs, et pas davantage avec des effectifs celle du matériel. Des effectifs avec un matériel insuffisant donnent une armée médiocre, tout comme du matériel avec des effectifs déficitaires. Nous n'insisterons pas sur cette considération déjà magistralement développée par le maréchal Pétain et le général Debeney dans des articles de revue. Mais il est juste de dire que, de deux armées d'effectifs équivalents, celle qui est la mieux dotée en matériel ménage la vie des hommes, tant par le nombre réduit de ceux qu'elle expose sur le champ de bataille que par la protection directe ou indirecte qu'elle leur assure, et l'allure plus décisive qu'elle peut imprimer aux opérations.

Les Effectifs. — Nos effectifs doivent être suffisants pour maintenir une partie de l'armée en état permanent d'intervention immédiate pour assurer la couverture et pour mettre l'autre partie en situation de mobiliser vite et bien, c'est-à-dire de façon à autoriser une rapide utilisation, sur le champ de bataille, des unités mobilisées. Cette dernière considération appelle une brève explication : les unités mobilisées comprennent des troupes actives et des troupes de formation, auxquelles les premières cèdent une partie de leur encadrement et de leurs effectifs. On conçoit dès lors sans peine le rôle capital que joue l'effectif de paix des corps actifs puisqu'il leur faut, après s'être appauvris en éléments actifs au profit des corps de formation, en posséder encore une proportion suffisante pour ne pas perdre leur caractère de troupes actives presque aussitôt utilisables.

Les effectifs proviennent de deux sources : les engagements volontaires et les rengagements qui alimentent les militaires de carrière, et les contingents annuels d'appelés.

Le nombre des militaires de carrière est notoirement insuffisant. De 125.000 environ il doit être porté à 180 ou 200.000. Le gouvernement a, depuis quelque temps, intensifié le courant des engagements et rengagements. En même temps, il a décidé une substantielle augmentation des primes et des hautes payes, et fait prévoir une accélération de l'avancement. Ce sont d'excellentes mesures qui devraient, surtout dans une période de chômage, donner des résultats sérieux.

Veiller à la vie matérielle est indispensable, mais il y a autre chose. Il faut offrir aux jeunes Français qui s'orientent vers l'armée une carrière à la fois assurée et honorée. Assurée, en leur évitant les changements fréquents de régime qui brisent leurs chances d'avancement et rendent plus difficile l'existence de ceux d'entre eux qui ont une famille; rien ne rebute autant des engagés arrivés pleins d'ardeur et de confiance que l'incertitude et les atteintes au contrat qui les a liés au service. Honorée, en ne négligeant rien pour relever dans l'esprit de la nation le métier de soldat.

Le rendement du contingent des appelés est mesuré par la durée du service. Cette durée est à considérer de deux points de vue : l'instruction et le nombre. L'instruction exige un minimum de temps passé sous les drapeaux. L'expérience que l'armée vient de faire de bonne foi a démontré que ni un an, ni dix-huit mois de service ne suffisent avec le matériel moderne pour instruire de façon durable un soldat, et pour former des cadres de réserve.

Seule une instruction préliminaire très poussée, équivalant à la période de débrouillage individuel des recrues, permettrait de réduire à moins de deux ans la durée du service. C'est un côté du problème trop souvent passé sous silence, parce que, l'instruction étant affaire d'appréciation, elle donne lieu à des jugements d'un optimisme exagéré.

Il n'en est pas de même du nombre, qui se chiffre exactement. Comptons donc. Le service actuel de deux ans, c'est-à-dire la présence simultanée sous les drapeaux de deux classes réduites en moyenne d'un peu plus de moitié, procure le nombre de soldats que donnerait en temps normal le service d'un an, soit un effectif trois fois moins fort que celui de 1914, et manifestement insuffisant. C'est pour ce motif que, profitant de la latitude donnée par la loi d'abaisser l'âge de l'incorporation, le haut commandement a obtenu que le chiffre des appelés fût provisoirement porté de 230.000, effectif moyen d'une classe normale, à 280.000.

Il est indispensable de ne pas oublier que le service de deux ans n'est actuellement en vigueur qu'en vertu de l'application exceptionnelle d'un article de la loi de 1928, et que cette application est rigoureusement limitée à la période des « classes creuses ». C'est donc d'un point de vue subjectif que la question a été traitée, et non d'un point de vue objectif, c'est-à-dire en partant de la politique de la France et de l'armée allemande que l'armée française a en face d'elle.

Ainsi s'est créé un état provisoire qui ne laisse pas d'être inquiétant, car une question plus haute se pose concernant les effectifs. Il faut savoir si, en présence de l'armée allemande d'aujourd'hui, une armée active de vingt divisions suffit toujours à la France pour appuyer sa politique. C'est seulement une fois cette question résolue qu'il sera possible, compte tenu de ce que peuvent donner les engagements et les rengagements, de déterminer les effectifs d'appelés nécessaires et par suite la durée du service.

Des décisions gouvernementales de cet ordre et de cette importance pour la vie du pays ont à s'inspirer, en dehors des facteurs politiques, de notions ressortissant à la haute technique militaire : telles que le rapport entre le nombre des éléments de manœuvre et les missions à prévoir, telles aussi que la proportion de gradés et de soldats de l'activité nécessaire pour maintenir ou assurer dans les unités mobilisées la cohésion et la valeur combative. Aussi ne peuvent-elles être prises sans une étude et un avis motivé du Conseil supérieur de la Guerre, qui « est consulté obli-

gatoirement sur tous les sujets intéressant l'organisation de l'armée... et d'une manière générale sur toutes les mesures pouvant affecter la constitution de l'armée et la préparation à la guerre ». On ignore absolument, ce qui met fort à l'aise pour en parler librement, si la question des effectifs a été envisagée de la sorte.

Le matériel. — Quant au matériel, on sait que le gouvernement a décidé de renforcer la défense nationale par l'amélioration et l'accroissement des matériels terrestres, aériens et navals, l'organisation d'un cours de spécialistes, l'augmentation du nombre des militaires de carrière, et le développement de notre organisation défensive. La première tranche de ce programme, dont une part importante est réservée au matériel, doit s'élever, pour l'exercice 1937, à plus de 4 milliards. Ce sont des mesures auxquelles on peut applaudir des deux mains, à condition que leur adoption n'ait pas été jugée suffisante en soi et n'exclue pas l'obligation de considérer dans son ensemble le problème de notre force militaire.

Le matériel dont est dotée l'armée a fait depuis quelques années des progrès considérables, qu'il s'agisse du matériel attaché au sol, nos régions fortifiées, ou du matériel mobile, celui des troupes. Ce dernier a souffert de retards occasionnés par l'insuffisance des crédits et aussi par l'effort considérable exigé pour l'armement spécial des régions fortifiées. Ces deux causes ayant cessé d'exister, tout devrait être mis en œuvre pour regagner une partie du temps perdu.

Aussi n'était-ce pas le moment de faire une expérience. Je veux parler d'une mesure à conséquences graves, la nationalisation des usines productrices de matériel de guerre.

Autant le contrôle de l'Etat sur ces usines est indispensable, autant leur nationalisation est néfaste, surtout à un moment où toutes nos armées réclament d'elles un énorme effort. Rappelons-nous seulement le concours que ces industries ont apporté à l'Etat au début de la Grande Guerre comme au cours de la campagne du Rif. Elles ont pu remédier à de dangereuses insuffisances, en raison de leur puissance de fabrication, et de la qualité de leurs bureaux d'études. Or leur puissance est due, non aux commandes de l'Etat, qui ne représentent que la moindre part de leur activité du temps de paix, mais, sans parler des autres branches de leur fabrication, aux commandes de l'étranger — et celles-ci sont appelées à disparaître, car on n'imagine pas l'Etat français se faisant fournisseur international d'armements.

Quant aux bureaux d'étude, leur développement et leur dota-
tion sont naturellement en raison directe de la prospérité des
usines, et de bonnes inventions ne peuvent venir au jour que si
les conceptions d'ingénieurs riches d'idées et d'expérience ont
la liberté de s'épanouir. « L'invention ne s'enrégimente pas ni ne
« se commande, a écrit très justement le rapporteur du budget
« de l'Aviation, et le voudrait-on, il serait nui-
« sible de contraindre un ingénieur à travailler dans le cadre
« des sociétés nationales. Des bureaux d'études libres vont donc
« se constituer; il conviendra seulement de s'assurer, ce qui
« sera parfois malaisé, qu'aucun lien n'existe entre les Sociétés
« nationale et les bureaux privés.

« Si les réalisations privées sont heureuses et adaptables
« aux appareils militaires, l'Etat pourra exploiter l'invention et
« s'en réserver l'usage partiel ou total selon les dispositions
« légales.

« L'invention ne peut que rester libre, mais la limite à
« partir de laquelle une production revêt un caractère militaire
« ou secret sera difficile à établir. »

Il y a, dans ces lignes, de quoi faire sérieusement redouter
les conséquences de la nationalisation.

Quelques autres questions d'ordre général concernant le
matériel doivent retenir l'attention.

Entre le moment où la conception se précise d'un matériel,
arme ou engin de guerre, et celui où les troupes peuvent en être
dotés, un long délai est inévitable. Il est indispensable aux études,
à la construction de spécimens, à leur expérimentation à l'usine,
puis dans la troupe, aux aménagements toujours utiles, à la cons-
truction de l'outillage pour la fabrication en série, à cette fabri-
cation elle-même.

On conçoit aisément que, si l'on n'y veille, beaucoup de temps
puisse être perdu au cours de ces différentes opérations, comme
aussi dans les passages de l'une à l'autre; s'il est impossible de
réduire, sans nuire à la qualité du matériel, les délais d'ordre
technique, tous les temps morts doivent en revanche être sup-
primés. Pour peu, d'autre part, qu'un certain nombre d'irrespon-
sables bien intentionnés viennent remettre en question des déci-
sions déjà prises, et que la conclusion des marchés se prolonge,
on arrive à d'invraisemblables et très préjudiciables retards. Le
mieux devient l'ennemi du bien, les prototypes se succèdent, et
l'armement d'une unité devient une exposition de spécimens.

Pour remédier à ce mal profond, il est nécessaire que l'im-

pulsion dont dépend le règlement de ces différentes questions ne soit pas dispersée et que les multiples organismes qui ont à en connaître dépendent, avec le complet appui du ministre, d'une direction militaire unique, celle de l'homme responsable de la préparation de l'armée à la guerre, et désigné, pour commander cette armée à la mobilisation, le chef d'état-major général.

L'organisation actuelle lui permet-elle de jouer dans sa plénitude ce rôle d'animateur et de réalisateur tout-puissant, capable de vaincre toutes les résistances à l'avancement d'une œuvre urgente entre toutes? On l'ignore, mais il est nécessaire qu'il en soit ainsi.

La régularité dans l'attribution des crédits n'est pas moins indispensable. Elle a malheureusement cessé d'exister. Le régime des crédits exceptionnels ne peut inspirer que la méfiance par ce qu'il a de heurté, d'aléatoire, et de mortel pour les allocations budgétaires. *A ces crédits d'occasion, de sentiment pour mieux dire, qui s'affaissent une fois l'émoi passé, le système des annuités régulières, tel qu'il avait été institué il y a quelques années, est de beaucoup préférable.* Seul il se prête à la réalisation méthodique et sans heurts des programmes d'armement. Il importe d'y revenir.

Les réalisations ont été jusqu'ici assez lentes pour que des unités, depuis longtemps motorisées, possèdent du matériel de modèle désuet, ou déjà usé, et n'aient jamais reçu leur entière dotation. Il arrive que ces unités quoique incomplètes se voient obligées de céder une partie de leur matériel à des formations nouvellement motorisées. Une extension « en surface » sans rapport avec le rythme des sorties de matériel est une pratique qui peut conduire à de gros déboires.

Il faut avoir la sagesse de motoriser « en profondeur », en dotant les unités de tout leur matériel, en munissant leurs ateliers de pièces de rechange, en donnant à leurs chefs les moyens de les commander sous le feu grâce à des voitures plus rapides que les autres, protégées elles aussi et munies d'appareils de transmission modernes, faute de quoi elles ne survivraient pas à quelques semaines d'opérations de guerre.

Enfin le matériel mis en usage ne peut être convenablement utilisé et entretenu *sans spécialistes*. Il y a plusieurs années que l'on en parle, mais, en dehors des troupes spéciales, celles que l'on appelait sous la royauté les « armes à talents » l'artillerie et le génie, il n'en existe que peu ou point. On paraît heureusement décidé à combler cette lacune et à s'y prendre de la bonne

façon. Depuis longtemps l'armée navale, armée de matériel, nous donne un exemple facile à suivre.

Les spécialistes mécaniciens ou électriciens de l'armée de terre devraient être instruits dans des écoles et pouvoir, tout en continuant d'exercer leur spécialité dans les différents corps de troupes, y monter en grade. Jamais on n'obtiendra de Français qu'ils consentent à s'engager et à servir pendant de longues années dans un emploi que le manque de considération et d'avancement ferait paraître de second ordre. De tout temps dans la cavalerie, les maréchaux ferrants ont été des spécialistes bien formés et estimés, et les maîtres maréchaux tiennent dans les régiments la place méritée par leur compétence et leur dévouement.

Il faut de même dans les corps de troupes de l'armée de terre des maîtres électriciens, des maîtres mécaniciens auxquels sera ouvert l'accès à tous les grades de sous-officiers et qui trouveront aisément, grâce à l'expérience ainsi acquise, des emplois dans l'industrie ou les administrations, lorsqu'ils quitteront le régiment.

Il importe d'observer que l'abaissement du niveau d'instruction généralement constaté chez les jeunes gens arrivant au régiment, coïncidant avec l'abaissement des naissances, ne facilitera pas le recrutement des spécialistes; le service de deux ans permettra du moins d'en former un certain nombre; c'est un autre de ses avantages. Mais ce n'est pas dans la troupe seulement qu'il faut des spécialistes. L'officier doit être en tout supérieur à ceux qu'il commande; une instruction technique insuffisamment poussée le mettrait bien vite sous leur dépendance; on comprend sans peine qu'il faut tout faire pour qu'il n'en soit pas ainsi. Le développement continu de son matériel impose à l'armée de nouvelles et pressantes obligations.

Une dernière considération enfin avant de quitter l'armée de terre. Il est indispensable que la mise complète sur pied de guerre des forces du premier rang de la couverture puisse être effectuée sans troubler la vie du pays et sans compromettre la mobilisation. Cette idée vaut que l'on s'y arrête. La perfection de l'organisation du temps de paix particulière à ces unités doit être telle, on y a insisté, qu'elles soient en état de ne pas être surprises par une attaque, si inopinée qu'elle puisse être. Mais il est évident que certaines indications peuvent alerter le gouvernement et lui faire désirer voir la couverture portée, sans plus

attendre, à son complet de guerre. Il est possible également que la permanence du danger rende utile de prolonger cette période de précautions pendant un temps plus ou moins long. On peut concevoir enfin la nécessité d'une action militaire d'envergure réduite, réclamant l'intervention de forces immédiatement disponibles.

Il y a donc un intérêt capital à pouvoir mettre sur pied les forces avancées de la couverture sans déclencher une mobilisation même partielle, ce qui exige certaines dispositions spéciales concernant l'appel des hommes et la réquisition du matériel. On ne doute pas qu'une récente expérience ait amené notre armée à s'affranchir de la rigidité d'un système qui ne se pliait pas aux nécessités du moment. Si ce n'était fait, ce serait à faire au plus tôt. Nos voisins sont en état de réaliser ces mises sur pied silencieuses, qui n'alarment ni la population, ni les cercles diplomatiques.

En résumé l'armée est dans un état rassurant à tous égards. Ses cadres sont peut-être les meilleurs qu'elle ait jamais possédés. Elle compte du haut en bas un grand nombre de chefs auxquels l'expérience de la guerre, un travail continu et les conditions difficiles dans lesquelles ils ont dû faire vivre une armée, à un moment trop dépourvue d'effectifs, ont donné un magnifique ensemble de qualités morales et professionnelles. Son organisation est solide et rationnelle; elle ne réclame ni bouleversements, ni panacées. Il y a seulement des lacunes à combler, ce qu'il importe de faire sans aucun retard.

CHAPITRE VI

L'ARMÉE DE L'AIR

Dans l'effort d'ensemble réclamé par la défense du pays, le rôle de l'aviation est, en premier lieu, de faire échec, quelle que soit sa soudaineté, à l'agression aérienne de l'ennemi, puis d'éclairer et d'appuyer l'action des armées, afin de prendre sa part de la manœuvre générale et de porter au besoin l'offensive jusqu'au cœur du territoire adverse.

L'aviation allemande sera bientôt capable de consacrer une masse de 1.500 avions à une offensive aérienne par surprise. Pour la faire échouer, il faut, en dehors de toutes les mesures de défense passive indispensables pour diminuer la vulnérabilité des objectifs, mettre l'aviation et l'artillerie antiaérienne en mesure d'attaquer vigoureusement les expéditions ennemies pour rompre leur offensive et leur imposer des pertes d'importance définitive. Du succès dans cette phase de la lutte dépendent la bonne exécution des opérations aériennes, la mise en marche correcte des fabrications de guerre. Le problème initial est, on le voit, le même pour tous.

Mais dans ce même temps, l'armée de terre ne peut pas se passer d'aviation, parce que l'attaque brusquée terrestre sera accompagnée d'un important déploiement aérien. Pour y faire face, nos unités de couverture ont un impérieux besoin, dès la première heure, d'escadrilles parfaitement entraînées pour les éclairer, ajuster les tirs de l'artillerie, et interdire l'observation de l'ennemi.

Mission difficile, ces escadrilles ayant à opérer devant un adversaire supérieur en nombre, et à démêler des situations complexes et variables. Les commandants des grandes unités de couverture auront besoin d'être d'autant mieux renseignés que leurs réserves seront plus faibles, et ce renseignement seul leur permettra de les employer à bon escient.

La période qui suivra sera celle de l'entrée en ligne des masses, concentration des forces et bataille. L'action de l'aviation en liaison avec les armées y prendra toute son ampleur : reconnaissances profondes pour éclairer le commandement,

réglage du tir de milliers de batteries, prolongation par des bombardements de l'action de l'artillerie jusqu'aux arrières du champ de bataille, missions à accomplir tout en paralysant l'action correspondante de l'aviation ennemie.

Une autre action sera à conduire au delà du champ de bataille pour attaquer les centres vitaux de l'adversaire, paralyser ses transports, compromettre ses approvisionnements, faire peser sur lui la menace permanente d'un danger redoutable.

Telles sont les missions. Pour les bien remplir, la qualité du matériel est aussi indispensable que la valeur du personnel, car dans la bataille l'avion lutte à découvert; il ne dispose ni de la protection d'un parapet, ni de la couverture de l'artillerie. Seules ses qualités propres de puissance et de maniabilité lui permettent, selon le cas, de dominer son adversaire ou de se soustraire à son action.

Chaque type d'appareil, renseignements, chasse ou bombardement, doit pour cela être parfaitement adapté à sa mission particulière. Sur le champ de bataille moderne, une certaine spécialisation est nécessaire, dans l'aviation en particulier. Si l'on cède à la tentation séduisante d'un avion apte à plusieurs missions, on lui impose tant de servitudes qu'on aboutit à un appareil médiocre. Ne sommes-nous pas tombés dans ce défaut en ce qui concerne les avions de renseignements, les trop fameux Potez 54, dont la faiblesse au feu vient de se manifester de l'autre côté des Pyrénées? Un heureux redressement est en cours pour doter notre aviation de reconnaissance de nouveaux appareils présentant les qualités indispensables. Il faut qu'il aboutisse rapidement.

Notre chasse, par contre, dispose, avions et armement, d'un matériel excellent, supérieur pour le moment à tout matériel étranger, qui rendrait nos escadrilles de chasse particulièrement redoutables.

Le bombardement est équipé avec des avions bien conditionnés pour la navigation, le bombardement et le tir, mais qui, insuffisamment vites, seraient rejoints trop facilement par la chasse ennemie, et sérieusement gênés dans l'exécution de leur mission.

Ainsi, comparé à celui des aviations étrangères, notre matériel de chasse est excellent, notre matériel de bombardement honorable, notre matériel de renseignements a besoin d'être rénové sans retard.

Ces appréciations concernent le matériel actuellement dans

les escadrilles, celui avec lequel elles partiraient si la guerre était demain. Si l'on porte ses regards plus loin afin de voir comment l'avenir est préparé, et si les plus récents prototypes marquent les progrès indispensables pour assurer à nos forces aériennes la qualité qui leur fait défaut, le matériel exposé au dernier Salon de l'aéronautique est très réconfortant par la finesse de leurs formes, l'organisation pratique de leurs postes d'équipages, leurs performances annoncées, les prototypes présentés pour les différentes subdivisions d'arme soutiennent avantageusement la comparaison avec les réalisations étrangères; ils nous donnent le moyen de maintenir notre aviation à hauteur des besoins futurs.

Le problème consiste maintenant — et c'est encore le même qui se représente — à faire arriver avec ordre, régularité, et dans le minimum de temps, les modèles nouveaux dans les escadrilles. Il faut pour cela procéder avec méthode et continuité, qualités qui, jusqu'à présent, ont trop fait défaut.

C'est ce que fait justement ressortir le rapport présentant à la Chambre des députés le budget de l'air pour 1937 : « La « période actuelle de réorganisation fait passer nos construc- « tions aéronautiques par une phase critique au moment où « une incertitude générale plane sur l'Europe... Seule une indus- « trie saine, dotée d'outillage et d'usines modernes, capable d'une « mobilisation rapide, peut nous permettre de répondre effica- « cement à l'effort de l'étranger. »

Il faut en même temps continuer l'effort des recherches, favoriser les initiatives hardies qui nous assurent le bénéfice de la supériorité technique. Cela implique que l'industrie aéronautique puisse conserver dans ses travaux d'études une liberté et une souplesse qui risquent d'être bridés par une nationalisation trop étroite.

En résumé, en ce qui concerne la qualité du matériel, le présent est assuré dans des conditions moyennes, l'avenir est bien préparé à condition que les ressources soient judicieusement administrées, et le jaillissement des inventions favorisé.

S'il a été nécessaire de faire des réserves sur la valeur de certains matériels, le personnel aérien se présente, par contre, avec un ensemble remarquable de qualités : passion de l'arme, allant, compétence technique, esprit de devoir, qui permettent d'avoir une confiance absolue dans la façon dont il saurait maintenir, en cas de conflit, la glorieuse tradition des Brindejonc, des Guynemer, des Mermoz.

On peut seulement déplorer les coupes sombres et brutales qui ont été faites dans le haut personnel de l'armée de l'air par l'application brutale de mesures de rajeunissement qui, excellentes en soi, demandaient à être appliquées avec plus de discernement.

Quant au nombre, nous possédons actuellement un millier d'avions de première ligne. Nous avons dit que l'Angleterre en aura bientôt 1.500, l'Italie 1.800 et l'Allemagne 3.000. Nous ne pouvons pas nous résigner à une telle disproportion de forces sans risques graves. Le Gouvernement a annoncé son intention d'adopter un plan de 1.500 avions de première ligne.

Il faut s'en féliciter à condition que la réalisation suive de très près la décision, et aussi que l'effort porte en quantité suffisante sur la catégorie d'aviation la plus indispensable actuellement à la sécurité du pays, la chasse, seule capable de faire instantanément échec aux expéditions de bombardement ennemies. Le renforcement de nos moyens doit donc porter sur elle dans toute la mesure nécessaire, et non pas exclusivement sur l'aviation de bombardement.

Un mot enfin concernant la préparation intellectuelle du haut commandement de l'aviation. Cette préparation exige un travail constant pour orienter les doctrines d'emploi de l'arme en tenant compte à la fois de l'expérience de la guerre passée et des possibilités offertes par les progrès rapides du matériel. Le tempérament ardent de nos aviateurs donne la certitude qu'ils s'orienteront hardiment vers l'avenir et qu'ils sauront faire face aux problèmes que poserait un nouveau conflit. Un conseil paraît cependant devoir leur être donné : celui de ne pas se laisser entraîner dans la dangereuse voie des systèmes et des mystiques et ne faire reposer le programme de leurs actions que sur les moyens dont ils sont certains de disposer. « Il faut étudier la guerre de son temps et de son armée », disait le maréchal Foch, c'est-à-dire rester dans le réel en se gardant de l'imaginaire.

Pour conclure, l'aviation française possède un personnel remarquable. Son matériel a besoin, dans certaines branches, d'être rénové, mais les prototypes satisfaisants existent. L'effectif de nos avions de première ligne est insuffisant, mais des crédits importants dont la première tranche dépasse le milliard ont été votés pour le développement et la rénovation de nos forces aériennes. Le problème consiste donc maintenant, et il est d'importance, à bien administrer ces ressources dans l'ordre et la continuité.

CHAPITRE VII

DÉFENSE NATIONALE ET HAUT COMMANDEMENT

Organisation d'ensemble de la Défense nationale. — Comme on l'a vu, il reste encore des efforts importants à accomplir dans les trois domaines de la Défense nationale. La marine ne doit pas se laisser distancer; l'aviation, arme par excellence de la surprise, des attaques massives, profondes et démoralisantes, verra son importance grandir encore; la mise au point de l'armée réclame d'importants perfectionnements. Ces efforts se traduiront toujours par des crédits, et comme les ressources ne sont pas inépuisables, l'établissement d'ordres d'urgençe s'impose. Certains besoins peuvent être satisfaits par une sorte d'abonnement, d'autres exigent une dotation massive. Qui décidera? Qui établira une hiérarchie entre des exigences dont l'importance apparaît primordiale à ceux qui les formulent?

Dans les trois départements, les moyens à mettre en œuvre comportent des éléments fixes et des éléments mobiles : pour la terre, la fortification et les troupes de campagne; pour la mer, les bases et les flottes; pour l'air, les terrains et les escadrilles. Quelle part faire au statique et au dynamique? Quel est le plus urgent entre le renforcement d'un système fortifié sur une frontière non directement menacée, et l'armement d'un point d'appui de nos forces navales, ou entre un fort et un cuirassé? Les terrains d'aviation, par leur situation, leur nombre, leur étendue, se prêtent-ils aux grands déplacements stratégiques qu'envisage le commandement terrestre, pour assurer à ses armées l'appui des escadres aériennes? Toutes questions qui ne peuvent être résolues après une étude d'ensemble, que par une décision supérieure.

Le commandant en chef terrestre dispose-t-il réellement de toute l'aviation nécessaire? Certaines dispositions prises unilatéralement par l'air ne font-elles pas craindre une réduction inadmissible des forces aériennes mises à la disposition des unités de terre? En particulier, en ce qui concerne le renseignement, n'a-t-on pas fait un abus d'une doctrine nouvelle prétendant que

le travail des corps d'armées peut être exercé avec des escadrilles comprenant des avions de second choix et du personnel de réserve insuffisamment exercé? Et comment justifier que la marine ait obtenu de disposer en propre de son aviation de coopération, et que l'armée de terre puisse en être privée?

Autre question capitale, la mobilisation industrielle. Pour être en condition de faire face dès le début à un conflit toujours possible, il est nécessaire, surtout à un pays pacifique qui n'est pas le maître de l'heure, de posséder des stocks assez importants pour permettre le remplacement des pertes en matériel dans la période initiale de ce conflit. La constitution de ces stocks exige des frais élevés de construction, de couverture et d'entretien. En raison des progrès constants de la science et des découvertes, le matériel est appelé à se démoder très vite, et c'est en paralyser l'évolution que de posséder des stocks trop considérables. Mais la réduction des stocks ne peut se concevoir que si la mobilisation industrielle est assez organisée pour produire vite et en quantité massive le matériel de remplacement dont on aura besoin.

C'est certainement un des plus difficiles parmi les problèmes qu'ont à se poser chaque jour les chefs responsables, que de décider comment ils répartiront leurs ressources entre la construction de matériel en service et la préparation de la mobilisation industrielle. Qui résoudra, dans l'intérêt général, les questions que soulèvent la répartition des usines sur l'ensemble du territoire, la préparation de la main-d'œuvre, la tenue à jour de l'outillage, en évitant les doubles emplois et en faisant profiter chaque armée des recherches des autres?

Pour venir à bout de ces problèmes et de tant d'autres, l'étude, la discussion sont nécessaires, mais ne suffisent pas. Il faut qu'intervienne la décision, c'est-à-dire l'acte de l'autorité responsable.

Cette autorité, existe-t-elle?

Et lorsque, dès le premier jour des hostilités, peut-être sous le bombardement et au milieu de l'incendie, se dresseront des questions plus graves encore — où employer la masse de l'aviation? quelle mission assigner à certaines unités navales en présence des situations imprévues que ne manquera pas de créer l'acte de guerre — qui décidera? En un mot, quels sont, en temps de paix, notre organisation de préparation de la Défense nationale, et, pour le temps de guerre, notre organisation de commandement?

Méfions-nous des mots. Il existe bien un « Conseil de la Défense nationale », qui a pour objet de donner au gouvernement son avis sur les questions concernant la sécurité du pays. Il comprend tous les ministres, sans exception, et les chefs militaires à qui reviendrait en temps de guerre le commandement des forces terrestres, maritimes et aériennes. Les ministres ont seuls voix délibérative. Les chefs militaires, qui ont seulement voix consultative, ne votent pas.

De la sorte, c'est le Conseil des ministres qui se donne un avis à lui-même. N'est-ce pas une plaisanterie et même une tromperie de l'opinion publique? On a connu une circonstance où le président du Conseil, sortant du Conseil de la Défense nationale, a pu déclarer à la Chambre que l'avis du Conseil avait été unanimement favorable à un projet, que toutes les autorités militaires permanentes et responsables avaient pourtant déclaré inacceptable, et ce président du Conseil avait dit l'exacte vérité.

Il y a eu, dans ces dernières années, deux tentatives d'organisation d'un ministère de la Défense nationale, ce qui prouve à quel point ce problème préoccupe à juste titre les milieux politiques. La première date de 1932. Ce ministère de la Défense nationale comportait un seul ministre, responsable de l'ensemble des trois départements.

Il ne dura que quelques mois. Mais il laissa derrière lui une bonne institution, le Haut Comité Militaire, qui comprenait, sous la présidence du président du Conseil ou du ministre délégué par lui, les trois ministres des départements militaires assistés de la haute autorité du M. le maréchal Pétain, et les trois chefs militaires. C'était un excellent organe d'étude et de coordination, ce qui est beaucoup, mais rien de plus.

Le gouvernement actuel comprend un « ministère de la Défense nationale et de la Guerre ». Le titulaire de ce poste est le délégué permanent du président du Conseil pour la coordination de toutes les questions concernant la Défense nationale; à ce titre, il préside le Comité permanent de la Défense nationale, dont le nom nouveau s'applique à l'ancienne institution, heureusement maintenue, du Haut Comité Militaire.

Mais je ne vois, dans tout cela, rien de ce qui a toujours manqué jusqu'ici : le pouvoir de décision, l'autorité. Car chaque ministre étant, de par la constitution, seul responsable des actes de son département, nul de ses collègues, même le président du Conseil, ne dispose du pouvoir de lui donner des ordres, avec toute la responsabilité que comporterait ce pouvoir. L'appellation de « ministère de la Défense nationale » n'est encore qu'une indication. Elle ne répond à rien de réel.

Organisation du Haut Commandement.

Quant à l'organisation d'un commandement unique pour le temps de guerre, elle n'existe pas davantage.

Sans doute, des échanges de vues très fructueux s'opèrent-ils au sein du Comité permanent, et ce travail prépare-t-il une collaboration confiante et éclairée du temps de guerre. Mais c'est insuffisant. Allons-nous attendre, au lieu d'organiser ce commandement d'ensemble dans le calme, d'être contraints de l'improviser, comme en 1918 le commandement des armées alliées, sous l'irrésistible pression des événements?

La seule raison digne d'examen qu'on lui oppose, est la crainte que ce chef suprême ne veuille commander de trop près des forces dont il aurait une connaissance technique imparfaite. Cette crainte ne serait justifiée que si l'on investissait de cette fonction un chef aux vues trop étroites et incapable de commander à l'échelon où on l'aurait placé. Cette hypothèse, inadmissible en soi, ne peut pas faire condamner un système!

Et l'entrée en ligne de l'aviation n'a-t-elle pas rendu la séparation des commandements plus néfaste encore? D'abord, parce que les commandants en chef sont aujourd'hui trois au lieu de deux. Et surtout parce que les armées de terre et de mer opèrent sous un ciel unique, et que les forces qui s'y meuvent, l'armée de l'air, sont « par essence même des réserves générales capables « d'agir au profit de la terre comme de la mer, et d'exécuter « contre le sol ennemi des opérations indépendantes[1] ».

L'Allemagne, l'Italie, la Russie, ont réalisé cette conception avec des modalités différentes, mais qui toutes assurent l'unité dans la préparation du temps de paix et dans le commandement du temps de guerre.

Mais dans chacun de ces trois pays, cette unité est d'abord réalisée à l'échelon supérieur du gouvernement par le feld-marshall von Blomberg, ministre de la Guerre, par le Duce, ministre des trois départements militaires, par M. Vorochilof, commissaire du peuple à la Défense. C'est qu'en effet la réunion des forces de terre, de mer et de l'air sous une même autorité militaire ne peut-être utilement instituée qu'à la condition, pour celle-ci, de

1. Henri Bidou, *Revue de Paris* du 1er janvier 1937.

disposer de l'indispensable soutien du pouvoir gouvernemental, c'est-à-dire de s'appuyer sur l'autorité d'un ministre de la Défense nationale.

Aussi la solution qui s'impose est-elle la *création d'un véritable ministre de la Défense nationale, assisté d'un chef d'état-major général de toutes les forces armées, appelé à devenir en temps de guerre le général en chef de toutes ces forces.*

Cette institution saurait en temps de paix respecter le fonctionnement des trois organismes de préparation, tout comme, en temps de guerre, la liberté d'exécution, par les armées, des missions qu'elles auraient reçues. Et elle apporterait l'autorité et la responsabilité dans un domaine où elles font défaut et où elles sont plus nécessaires que dans tout autre.

Ainsi toutes choses seraient en place avant d'aborder les grands événements : un gouvernement exerçant la direction générale de la guerre, un ministre de la Défense nationale en préparant l'organisation, avec la collaboration du chef unique, et responsable vis-à-vis d'eux qui aura à la mettre en œuvre.

Pour que ce système fonctionne sans heurts, il faut encore qu'une condition soit remplie : la juste définition des pouvoirs et des responsabilités.

Or la loi sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, sur le chantier depuis treize ans, contient, dans le nouveau projet qui vient d'être déposé après huit ans de sommeil, des articles destinés à régler les rapports du gouvernement et du commandement en temps de guerre. Dans l'un de ces articles on peut lire : « Le gouvernement a la direction de la guerre. Il fixe les buts à atteindre par la force des armes, met à la disposition des commandants en chef les moyens nécessaires et en surveille l'emploi. »

Cette deuxième phrase est fort dangereuse dans son manque de précision, car elle ne définit pas le caractère « général » des buts que le gouvernement doit fixer et de la surveillance qu'il doit exercer. Cette rédaction semble pouvoir autoriser une immixtion du gouvernement dans la conduite des opérations militaires réservée aux commandants en chef, qui pourrait être l'origine de conflits très graves; souvenons-nous de 1917.

Ce sujet des rapports du commandement et du gouvernement est de la plus haute importance. Il s'agit d'une organisation, mais plus encore d'un état d'esprit. Rien de plus pénible que d'entendre classer les Français en civils et en militaires. Militaires et civils, ministres et généraux sont, je le présume, également

dévoués à leur pays. Alors pourquoi des cloisons étanches? Pourquoi une absence, à peu près complète, de travail en commun dans un domaine où il est, plus que dans tout autre, indispensable, celui de la défense de la patrie?

Deux exemples :

Au moment où se traitaient entre les gouvernements alliés les questions relatives à l'établissement des conditions d'armistice, le maréchal Foch avait tout de suite indiqué au président du Conseil quelles étaient, à son avis, les clauses militaires à imposer à l'Allemagne. Mais il ne laissait pas d'être préoccupé des questions de caractères économique et politique qu'il y avait à considérer. Aussi écrivait-il au président du Conseil pour lui demander, sur ce point, les éclaircissements qui le prépareraient à élargir le projet de convention d'armistice exclusivement militaire qu'il venait d'établir. Il lui disait :

« Ces gages seront-ils suffisants à garantir les réparations exigées par la France et ses alliés, Belgique notamment? Dans le cas de l'affirmative, et quand les réparations seront satisfaites, quel sera le sort réservé à ces pays? Notre occupation se poursuivra-t-elle? Annexerons-nous toute une partie de ces pays, ou bien poursuivrons-nous la réalisation d'Etats neutres, autonomes, indépendants, formant tampon?...

« L'armistice doit-il intégralement réserver le sort de ces pays à ce moment?

« Ce sont là des questions sur lesquelles il importe que le commandement militaire, qui aura à signer l'armistice et à en discuter les conditions, au moment où la demande sera présentée, soit fixé par une étude préalable avec les gouvernements. Car il est certain que l'armistice doit nous mettre en mains des gages garantissant, au cours des négociations de paix, l'obtention des conditions que nous voulons imposer à l'ennemi, et il est évident que seuls resteront acquis les avantages consacrés par l'armistice; seuls seront définitifs, en matière de territoires, les sacrifices consentis par l'ennemi lors de sa conclusion. »

Le président du Conseil répondit au maréchal par une consultation du ministre des Affaires étrangères sur la suprématie du pouvoir civil que, depuis Bonaparte, aucun militaire français n'a mise en péril, et il écarta toute collaboration sur ce sujet important.

Autre exemple, plus récent, qui fait ressortir une discordance analogue en présence de l'action de force allemande du 7 mars 1936. Le gouvernement, sentant la nécessité de réagir,

fait appel au Haut Commandement. Celui-ci se déclare prêt à exécuter tous les ordres qui lui seront donnés, et fait son devoir en indiquant au gouvernement les conditions techniques dans lesquelles il lui est possible de répondre à ses vues. C'est pour le gouvernement une révélation : comment, avec les sacrifices faits pour l'armée, vous n'avez pas les moyens nécessaires, immédiatement sur pied? Il faudrait mobiliser, requérir? Et l'on ne fait rien.

Comme si un gouvernement ne devait pas connaître la capacité d'action d'un état militaire issu des lois qu'il a fait voter et qui n'a d'autre raison d'être que d'appuyer sa politique; et si ces conditions ne répondent pas aux exigences de cette politique, les modifier. C'est justement cela que l'on appelle avoir l'armée de sa politique.

Oui, toujours des cloisons étanches : d'un côté, le domaine du politique, rigoureusement réservé, de l'autre le champ du militaire, dont la culture ne produit pas les fruits que le premier en attendait.

Une institution vient d'être créée qui, je l'espère, apportera avec le temps une amélioration à des méthodes de travail lamentables. Je veux parler du « Collège des Hautes Etudes de Défense nationale », organisé à l'imitation de ce qui se fait depuis de longues années en Grande-Bretagne.

Ce collège réunit pour quelques mois dans des études, des conférences, des travaux concernant la défense du pays, des fonctionnaires des départements intéressés par ces questions, et des officiers des trois armées de terre, de mer et de l'air. Ses auditeurs sont choisis parmi ceux auxquels une pratique confirmée de leurs fonctions assure déjà une expérience, et à qui leurs qualités et leur âge permettent d'aspirer aux postes élevés de l'Etat. Ce collège, ouvert l'automne dernier, est dirigé par le vice-amiral Castex, particulièrement désigné par sa connaissance profonde des problèmes de haute politique militaire.

Il ne peut sortir de ce collège que d'excellentes choses : élargissement des conceptions, réalisation d'études de grande envergure, mais surtout contact d'élites de formation très différente, pénétration réciproque de cerveaux exercés dans des sens très divers, et, au premier rang, naissance d'une estime raisonnée et même de solides amitiés entre civils et militaires, dont le grand bénéfice se retrouvera plus tard.

CHAPITRE VIII

LE MORAL

MAIS QUE PEUVENT VALOIR LES INSTITUTIONS LES PLUS PARFAITES ET LE MATÉRIEL LE PLUS PUISSANT, SI LA NATION TOUT ENTIÈRE, DONT L'ARMÉE EST LA PLUS COMPLÈTE ÉMANATION, N'EST PAS PÉNÉTRÉE DU SENTIMENT DE SES DEVOIRS ENVERS LA PATRIE ?

CERTES, LA PLUPART DES FRANÇAIS AIMENT LEUR ARMÉE, ILS SE PLAISENT A SUIVRE SES MANŒUVRES, ILS L'ACCLAMENT DANS SES REVUES. MAIS LE CULTE DE LA PATRIE, LE DEVOIR MILITAIRE ONT DES ENNEMIS ACHARNÉS DONT LA PROPAGANDE PERNICIEUSE PÉNÈTRE PARTOUT ET A LAQUELLE IL EST GRAND TEMPS DE METTRE UN TERME. BON NOMBRE DE CES ADVERSAIRES APPARTIENNENT A L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL, QUI POSSÈDE CEPENDANT TANT DE MAITRES D'UN ADMIRABLE PATRIOTISME. QUELS SOLDATS PEUVENT SORTIR DE LEURS ÉCOLES ?

IL EST INUTILE DE S'APPESANTIR SUR CE TRISTE SUJET, TROP CONNU. MAIS, TRAITANT DES AMÉLIORATIONS A APPORTER A NOTRE ÉTAT, ON NE PEUT LE PASSER SOUS SILENCE. IL FAUT LE REDIRE SANS SE LASSER : *TOUS LES EFFORTS MATÉRIELS ACCOMPLIS POUR LA DÉFENSE NATIONALE RISQUENT D'ÊTRE FRAPPÉS DE STÉRILITÉ SI, DANS UNE FRANCE D'UN SEUL DRAPEAU, L'ÉDUCATION DU JEUNE FRANÇAIS NE REDEVIENT NATIONALE; ET SI TOUTES LES TENTATIVES DE DÉSORGANISATION DE NOS FORCES MILITAIRES NE SONT PAS RÉPRIMÉES AVEC LA DERNIÈRE SÉVÉRITÉ.*

CHAPITRE IX

VERS L'AVENIR

Ainsi, les forces militaires de la France sont en état matériel et moral de répondre à tout ce que le service de la Patrie réclamera d'elles. Leurs cadres supérieurs et subalternes n'ont rien à envier à aucune des armées de l'Europe. En tout ce qui dépend d'elles, instruction, entraînement, discipline, esprit, elles sont aussi bonnes qu'elles peuvent l'être avec les moyens mis à leur disposition.

Par là elles méritent la confiance que le gouvernement et le pays leur témoignent; et je puis ajouter l'étranger, puisque l'on y a dit que l'armée française était la meilleure garantie de la paix de l'Europe, hommage aussi précieux à l'armée elle-même, qu'à la nation dont elle sort.

Mais la situation troublée du monde, les armements de l'Europe exigent que ces forces soient complétées dans le détail et par une solide organisation d'ensemble. Et cela dans le plus bref délai.

Pourquoi dans le plus bref délai? Parce que le chancelier allemand veut la guerre? Parce que cette guerre est pour demain? Nul ne peut répondre à ces questions. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'en faisant tout ce que réclame encore notre sécurité, nous bénéficierons à la fois de la force morale de notre détermination et d'un complément de force matérielle. Tout cela vaut autant dans les chancelleries que sur les champs de bataille.

Poursuivons cette œuvre avec persévérance, sans l'interrompre si le ciel paraît un moment s'éclaircir, car la période des orages peut être longue encore.

Notre état militaire pris dans son ensemble commande un état d'âme aussi éloigné d'un pessimisme qui laisserait faussement méjuger de sa remarquable qualité, que d'un optimisme qui obscurcirait le sentiment de l'effort indispensable.

Nous avons essayé de définir cet effort, car il faut, avant tout, voir clair; il ne faut pas s'appuyer sur ce qui est bien pour refuser de considérer ce qui est mal, et de le corriger.

Nos armées ont déjà du matériel, et des crédits pour le compléter encore, c'est bien. Mais ce nouveau matériel est mis à la disposition des troupes dans des conditions inadmissibles de lenteur. C'est le mal auquel il convient de porter remède.

L'esprit de nos armées est excellent, c'est bien. Mais, il faut le reconnaître, c'est un miracle dû au vieux fond de notre peuple, et à la qualité exceptionnelle de nos cadres. La propagande antipatriotique, et la criminelle excitation contre le devoir militaire jouissent d'immunités incompréhensibles, et menacent sourdement cet état moral. C'est un danger à conjurer.

La collaboration entre nos grands chefs est parfaite. C'est bien. Ce serait mieux encore si la Défense nationale était organisée, car nombre de questions capitales : « Organisation de la nation pour le temps de guerre », « Défense passive », « Education physique », « Instruction prémilitaire », bien étudiées et mises au point par des personnalités dont l'expérience et la compétence sont indiscutables, n'aboutissent pas. C'est une impuissance dont il faudrait enfin sortir.

***

L'armée, une Armée Nationale, ne peut être que l'émanation de la nation. Elle souffre des mêmes maux qu'elle, elle n'en peut être guérie qu'avec elle. Tout serait facile, et la sécurité française au-dessus de tout danger, avec l'autorité en haut, et l'union entre tous, dans un même idéal, l'amour de la France.

TABLE

L'Imprimerie Moderne, 177, route de Châtillon, Montrouge. 6-1937

